



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 120-2021

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy,

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon (A.G.W.) du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 01.03.2021,
relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018,
portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

Les « Entreprises MATHIEU » S.A.

☰ Wicourt, 2 – 6600 BASTOGNE ☎ 061 28 83 46 📠 061 28 81 28

Responsable du chantier : Romain PIROTON 📞 0498 92 00 06

Surveillance du chantier : SPT – Bruno DETRY 📞 0491 72 61 58

effectuant des travaux de **rénovation de la voirie & aménagements de sécurité** (DURBUY PIC 2019-2021 : Route Bomal-Izier)

➤ Entre BOMAL & IZIER – Rue d'Izier (entre la Drève du Château et le cimetière d'Izier)
à partir du 31 août 2021 jusqu'à la fin du chantier (estimée mi-octobre)

- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- à occuper une partie de la chaussée avec le(s) véhicule(s) nécessaire(s) au chantier ;
- à réguler la circulation alternée par le placement de feux tricolores à décompteur de temps ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 1^{er} mars 2021, relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique, tenant compte notamment de la catégorie de chantier ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C43 limitant la vitesse à 30 km/h ;
- à interdire TOUTE circulation sur le tronçon de voirie concerné, et à mettre en place un itinéraire de déviation par la RN806 et Ozo (pour Izier).

Vu la configuration de l'itinéraire de déviation, les déviations mises en place pour d'autres chantiers, ainsi que les routes fermées suite aux inondations, la circulation des véhicules de +5,5 T et celle de transit (notamment pour rejoindre la E25) sont vivement conseillées via les RN86 et 66 & via les RN 806 et 30.

Accessibilité pour les services de secours & les riverains :

- par Bomal S/O pour rue d'Izier, Allée des Faisans, Chemin des Grandes Roches, La Gridjète, Allée de Pierreuse, Les Deux Tilleuls, La Clairière, Au-dessus des Hans et Longs Trixhes 9 ;
- par Ozo et Izier pour Longs Trixhes 1 & 2.

L'entreprise :

- **préviendra le service traitant de l'évolution du chantier, ainsi qu'en cas de modification des mesures de circulation, afin de permettre l'information des services de secours.**
- **prendra toute mesure utile afin de sécuriser le lieu des travaux (balisage, lampes, ...) ;**
- **mettra tout en œuvre afin d'entraver la circulation le moins longtemps possible.**

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 27 août 2021.

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS.